

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

EURL AMELIE MARZOUK

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services, ci-après les « CGV », régissent les prestations proposées par l'EURL AMELIE MARZOUK, ci-après la « Photographe », à ses clients particuliers ou professionnels, ci-après le « CLIENT ».

Les coordonnées et mentions légales complètes de l'EURL AMELIE MARZOUK figurent sur le site internet de la Photographe et sur les documents commerciaux remis au CLIENT.

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'EURL AMELIE MARZOUK réalise les prestations commandées par le CLIENT.

Les prestations peuvent notamment comprendre des prises de vue photographiques, portraits individuels ou professionnels, prestations corporate, événements, productions de contenus, prestations audiovisuelles, conférences, ateliers ou toute autre prestation expressément décrite dans le Devis.

La nature exacte de la prestation, son périmètre, sa durée, les livrables, le nombre éventuel de photographies, les options, les dates ou périodes d'intervention et le prix sont précisés dans le Devis.

ARTICLE 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Contrat est constitué des présentes CGV et du Devis accepté par le CLIENT.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et les conditions particulières figurant expressément au Devis, les conditions particulières du Devis prévalent.

Le Devis détermine notamment la prestation commandée, son prix, les éventuelles conditions tarifaires liées au volume commandé ainsi que les modalités particulières convenues avec le CLIENT.

ARTICLE 3 - ACCEPTATION DE LA COMMANDE ET DES CGV

Les présentes CGV sont accessibles à tout moment sur le site internet de l'EURL AMELIE MARZOUK.

Elles sont portées à la connaissance du CLIENT avant la conclusion du Contrat.

Toute commande devient ferme après acceptation du Devis par le CLIENT.

En acceptant le Devis, le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter sans réserve.

La version des CGV applicable à la commande est celle en vigueur à la date d'acceptation du Devis.

Toute modification ultérieure de la commande doit faire l'objet d'un accord écrit entre les Parties.

ARTICLE 4 - PRIX

Les prestations sont facturées aux tarifs indiqués dans le Devis accepté.

Les tarifs de l'EURL AMELIE MARZOUK peuvent évoluer. Seuls les prix figurant au Devis accepté par le CLIENT sont contractuels pour la commande concernée.

Le contenu des formules, le nombre de photographies incluses, la durée des prestations et les options éventuelles sont définis au Devis.

ARTICLE 5 - TARIFS PRÉFÉRENTIELS, FORFAITS ET COMMANDES MULTIPLES

Certains tarifs peuvent être consentis au CLIENT en considération d'un engagement portant sur un nombre déterminé de séances, journées, interventions ou autres prestations.

Tout tarif préférentiel, dégressif ou forfaitaire lié à un volume de prestations est conditionné au maintien de l'intégralité du volume ayant permis l'application de ce tarif.

Lorsque le CLIENT décide de réduire, supprimer ou annuler une partie des prestations commandées, le bénéfice du tarif correspondant au volume initialement commandé est perdu.

Les prestations déjà réalisées ainsi que celles restant maintenues sont alors recalculées sur la base du tarif applicable au nombre de prestations effectivement maintenues ou réalisées, conformément au Devis, à la proposition commerciale initiale ou au tarif unitaire applicable à la commande.

Toute différence entre les sommes déjà facturées ou réglées et le montant résultant de ce recalcul pourra faire l'objet d'une facture complémentaire.

Cette disposition est indépendante des éventuelles pénalités d'annulation prévues à l'article 10 et peut, le cas échéant, se cumuler avec elles.

ARTICLE 6 - ACOMPTE ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf disposition contraire figurant au Devis, un acompte de 30 % du montant de la commande est exigible à l'acceptation du Devis.

Le paiement peut être effectué par les moyens indiqués au Devis ou sur la facture.

Pour les CLIENTS professionnels, le solde est payable selon l'échéance indiquée au Devis ou sur la facture.

Sauf mention contraire, les factures professionnelles sont payables dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de leur date d'émission.

Pour les CLIENTS consommateurs, les modalités de règlement applicables sont celles figurant au Devis.

ARTICLE 7 - RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT DES CLIENTS PROFESSIONNELS

En cas de retard de paiement d'une somme devenue exigible, les pénalités de retard prévues par la réglementation applicable aux relations entre professionnels seront exigibles de plein droit.

Une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement sera également due de plein droit, sans préjudice de la possibilité pour l'EURL AMELIE MARZOUK de réclamer une indemnisation complémentaire lorsque les frais de recouvrement effectivement engagés excèdent ce montant.

L'EURL AMELIE MARZOUK pourra suspendre toute prestation ou livraison en cours jusqu'au paiement intégral des sommes exigibles.

ARTICLE 8 - MODIFICATION DE LA PRESTATION

Toute demande du CLIENT modifiant le périmètre initial de la prestation, les livrables, le nombre de participants, la durée, les horaires, le lieu, les moyens techniques ou humains nécessaires ou, plus généralement, les conditions prévues au Devis pourra entraîner une modification du prix.

L'EURL AMELIE MARZOUK pourra établir un Devis complémentaire avant d'effectuer les prestations supplémentaires demandées.

ARTICLE 9 - REPORT À L'INITIATIVE DU CLIENT

Toute demande de report doit être formulée par écrit.

L'acceptation d'un report par l'EURL AMELIE MARZOUK constitue exclusivement un changement de la date d'exécution de la prestation.

Le report, y compris lorsqu'il est accepté par l'EURL AMELIE MARZOUK, ne reporte, ne suspend et n'annule pas les échéances de paiement initialement convenues.

Le prix de la prestation demeure dû et doit être réglé à l'échéance initialement prévue, indépendamment de la nouvelle date de réalisation.

Sauf accord écrit contraire, une prestation ne peut faire l'objet que d'un seul report à l'initiative du CLIENT.

La nouvelle date est fixée d'un commun accord, sous réserve des disponibilités de l'EURL AMELIE MARZOUK.

Sauf accord écrit contraire, la prestation reportée devra être réalisée dans un délai maximal de trois (3) mois suivant la date initialement prévue.

À défaut de réalisation dans ce délai pour une cause imputable au CLIENT, la prestation sera considérée comme annulée à son initiative. Les sommes devenues dues resteront exigibles dans les conditions prévues au Contrat.

9.1 - REPORT QUINZE (15) JOURS CALENDAIRES OU MOINS AVANT LA PRESTATION

Toute demande de report formulée quinze (15) jours calendaires ou moins avant la date prévue pourra entraîner, en complément du maintien du prix et des échéances de paiement, une pénalité de report égale à 25 % du montant HT de la prestation concernée.

L'EURL AMELIE MARZOUK demeure libre de renoncer par écrit à l'application de cette pénalité à titre commercial, sans que cette renonciation constitue un précédent ou un droit acquis pour le CLIENT.

ARTICLE 10 - ANNULATION ET PÉNALITÉS APPLICABLES AUX CLIENTS

PROFESSIONNELS Toute annulation totale ou partielle d'une prestation par un CLIENT professionnel doit être formulée par écrit.

10.1 - ANNULATION PLUS DE TRENTA (30) JOURS AVANT LA PRESTATION

En cas d'annulation plus de trente (30) jours calendaires avant la date prévue, l'acompte versé reste acquis à l'EURL AMELIE MARZOUK, ainsi que les frais déjà engagés et non récupérables.

10.2 - ANNULATION ENTRE TRENTA (30) ET SEIZE (16) JOURS AVANT LA PRESTATION

Toute annulation intervenant entre trente (30) et seize (16) jours calendaires avant la date prévue entraîne une pénalité d'annulation égale à 50 % du montant HT de la prestation annulée.

Les sommes déjà versées sont imputées sur ce montant.

10.3 - ANNULATION QUINZE (15) JOURS CALENDAIRES OU MOINS AVANT LA PRESTATION

Toute annulation intervenant quinze (15) jours calendaires ou moins avant la date prévue entraîne une pénalité d'annulation égale à 100 % du montant HT de la prestation annulée.

Les sommes déjà versées sont imputées sur ce montant. Le solde restant dû pourra être immédiatement facturé.

10.4 - ABSENCE À LA PRESTATION

En cas d'absence du CLIENT à la date convenue sans report ou annulation préalablement accepté, 100 % du prix de la prestation reste dû.

10.5 - FRAIS ENGAGÉS

Les frais spécifiquement engagés pour la prestation et non récupérables, notamment les frais de déplacement, transport, hébergement, location de studio ou de lieu, matériel, maquillage, coiffure, assistant, technicien ou prestataire extérieur, restent dus par le CLIENT dans la mesure prévue au Devis ou convenue avec lui.

10.6 - COMMANDES MULTIPLES

Lorsque l'annulation totale ou partielle modifie le volume de prestations ayant permis au CLIENT de bénéficier d'un tarif préférentiel, les règles de recalcul prévues à l'article 5 s'appliquent également.

ARTICLE 11 - CLIENTS CONSOMMATEURS, ANNULATION ET RÉTRACTATION

Les dispositions de l'article 10 relatives aux pénalités applicables aux CLIENTS professionnels ne s'appliquent pas aux CLIENTS consommateurs lorsqu'elles seraient contraires aux dispositions impératives du Code de la consommation.

Lorsqu'un droit de rétractation est applicable à un contrat conclu à distance ou hors établissement, le CLIENT consommateur dispose du délai légal pour l'exercer.

Lorsque le CLIENT demande expressément que la prestation commence avant l'expiration de ce délai, les conséquences de cette demande et, le cas échéant, de l'exécution complète de la prestation sur son droit de rétractation lui sont indiquées conformément à la réglementation applicable.

Les conditions particulières d'annulation applicables aux CLIENTS consommateurs peuvent être précisées au Devis.

ARTICLE 12 - OBLIGATIONS DE COLLABORATION DU CLIENT

Le CLIENT s'engage à fournir dans les délais nécessaires toutes les informations, éléments, validations et autorisations indispensables à la bonne exécution de la prestation.

Le CLIENT est responsable de l'exactitude des informations communiquées.

Tout retard du CLIENT dans la transmission des informations, validations ou éléments nécessaires pourra entraîner un décalage de la prestation ou des délais de livraison sans engager la responsabilité de l'EURL AMELIE MARZOUK.

Le CLIENT s'engage à respecter les horaires convenus. Tout retard pourra entraîner une réduction de la durée effective de la prestation sans réduction de son prix.

ARTICLE 13 - EXÉCUTION DES PRESTATIONS

L'EURL AMELIE MARZOUK s'engage à apporter tout le soin professionnel nécessaire à l'exécution des prestations commandées et à mettre sa créativité, son expérience et son savoir-faire au service du CLIENT.

La prestation photographique implique une appréciation artistique propre à la Photographe. Le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance de son univers et de son style avant la commande.

Les retouches et traitements réalisés relèvent également de ses choix artistiques, sous réserve des demandes particulières expressément convenues au Devis.

ARTICLE 14 - LIVRAISON ET CONSERVATION DES PHOTOGRAPHIES

Les délais et modalités de livraison sont définis au Devis ou communiqués au CLIENT dans le cadre de la prestation.

Lorsqu'une sélection du CLIENT est nécessaire avant retouche, le délai de livraison commence à courir à compter de la réception de cette sélection complète.

Sauf engagement différent prévu au Devis, l'EURL AMELIE MARZOUK conserve les photographies livrées pendant une durée d'un (1) an à compter de leur livraison.

Au-delà de cette période, leur conservation n'est pas garantie.

ARTICLE 15 - DROITS D'AUTEUR ET UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

L'EURL AMELIE MARZOUK demeure titulaire des droits d'auteur attachés aux photographies et créations réalisées dans le cadre de ses prestations, sous réserve des droits expressément cédés au CLIENT.

Les droits d'utilisation accordés au CLIENT, notamment leur destination, leurs supports, leur durée et leur territoire, peuvent être précisés au Devis.

Sauf autorisation préalable, les photographies ne peuvent être modifiées, altérées ou faire l'objet de retouches susceptibles de porter atteinte à l'intégrité de l'œuvre ou au droit moral de leur auteur.

Toute utilisation excédant les droits accordés pourra faire l'objet d'une autorisation et d'une facturation complémentaires.

ARTICLE 16 - DROIT À L'IMAGE ET COMMUNICATION DE LA PHOTOGRAPHE

La réalisation d'une prestation photographique n'emporte pas automatiquement autorisation pour l'EURL AMELIE MARZOUK d'utiliser l'image des personnes photographiées à des fins de communication ou de promotion.

Lorsque l'EURL AMELIE MARZOUK souhaite utiliser l'image d'une personne identifiable pour son portfolio, son site internet, ses réseaux sociaux, ses publications, expositions ou supports de communication, cette utilisation est soumise à l'autorisation requise dans les conditions applicables.

Pour les prestations réalisées pour une entreprise ou une organisation, le CLIENT est responsable de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes participant à la prestation lorsque cette responsabilité lui incombe.

ARTICLE 17 - PRESTATAIRES ET COLLABORATEURS

L'EURL AMELIE MARZOUK peut faire intervenir des collaborateurs ou prestataires nécessaires à l'exécution de la commande, notamment photographes, vidéastes, assistants, maquilleurs, coiffeurs, retoucheurs ou techniciens.

Lorsque des frais ou prestations externes sont facturés en supplément, ils sont indiqués au Devis ou soumis à l'accord préalable du CLIENT.

ARTICLE 18 - RESPONSABILITÉ

Chaque Partie répond des conséquences directes des manquements qui lui sont imputables.

L'EURL AMELIE MARZOUK ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant notamment d'informations incomplètes ou tardives communiquées par le CLIENT, du fait d'un tiers indépendant, d'une défaillance extérieure à son contrôle ou d'un cas de force majeure.

Pour les CLIENTS professionnels, la responsabilité de l'EURL AMELIE MARZOUK est limitée aux dommages directs, personnels et certains résultant d'un manquement qui lui est imputable, à l'exclusion des préjudices indirects tels que perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, perte d'opportunité commerciale ou atteinte indirecte à l'image.

ARTICLE 19 - FORCE MAJEURE

Aucune Partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure au sens du droit français.

La Partie empêchée informe l'autre Partie dans les meilleurs délais.

Lorsque l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation concernée est suspendue pendant la durée de l'empêchement.

Lorsque l'empêchement est définitif, les conséquences prévues par la réglementation applicable s'appliquent.

ARTICLE 20 - DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles nécessaires à la gestion des commandes, à la facturation, à la réalisation des prestations et à la relation avec le CLIENT sont traitées par l'EURL AMELIE MARZOUK conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Le CLIENT dispose des droits prévus par la réglementation applicable, notamment des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et, lorsque les conditions sont réunies, d'opposition et de portabilité.

Les modalités d'exercice de ces droits et les coordonnées du responsable de traitement sont accessibles dans la politique de confidentialité de l'EURL AMELIE MARZOUK ou peuvent être obtenues sur demande.

ARTICLE 21 - CONFIDENTIALITÉ

Chaque Partie s'engage à préserver la confidentialité des informations commerciales, financières, stratégiques ou techniques non publiques dont elle aurait connaissance dans le cadre de la prestation.

Cette obligation demeure applicable après la fin de la relation contractuelle pendant la durée raisonnablement nécessaire à la protection des informations concernées.

ARTICLE 22 - MODIFICATION DES CGS

L'EURL AMELIE MARZOUK peut modifier les présentes CGV pour les commandes futures.

Les CGS applicables à une commande sont celles portées à la connaissance du CLIENT et acceptées lors de la conclusion du Contrat.

Une modification ultérieure des CGV ne modifie pas les conditions d'une commande déjà conclue, sauf accord exprès des Parties.

ARTICLE 23 - DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGV et les contrats conclus avec l'EURL AMELIE MARZOUK sont soumis au droit français.

Les Parties s'efforceront de rechercher une solution amiable avant toute procédure judiciaire.

Pour les CLIENTS professionnels, tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la cessation du Contrat qui n'aurait pu être résolu à l'amiable sera soumis aux juridictions compétentes dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Pour les CLIENTS consommateurs, les règles impératives de compétence territoriale et les dispositifs de médiation de la consommation applicables demeurent réservés.

ARTICLE 24 - TOLÉRANCE ET DÉROGATIONS COMMERCIALES

Le fait pour l'EURL AMELIE MARZOUK d'accorder ponctuellement au CLIENT un délai, un report, une remise, une absence de pénalité ou toute autre dérogation aux présentes CGV constitue un geste commercial exceptionnel.

Une telle tolérance ne vaut ni modification des présentes CGV, ni renonciation à leur application pour l'avenir, ni création d'un droit acquis au bénéfice du CLIENT.

Toute dérogation permanente aux présentes CGV doit faire l'objet d'un accord écrit exprès entre les Parties.

Version en vigueur à compter du 6 septembre 2026